



**Sainte-Barbe**  
ANIMÉE PAR L'AVENIR

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-04-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-04 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2010-04-02 modifiant le règlement 2010-04 concernant l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet par la municipalité de Sainte-Barbe a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QUE le règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026 à 19h00.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

Le règlement numéro 2010-04 est modifié à l'article 8, au deuxième alinéa, pour ajouter les mots suivants « auxquels s'ajoutent des frais administratifs de 5% ».

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 14e jour d'avril deux mille vingt-six.**

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14 avril 2026 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14e jour d'avril 2026.

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière